

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025  
Reçu en préfecture le 18/12/2025  
Publié le 19/12/25  
ID : 074-217400795-20251215-2025\_039\_DEL-DE

**Séance du lundi 15 décembre 2025**, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h04, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de conseillers municipaux présents : 10  
Nombre de votants : 10 + 3 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît.

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre  
Pouvoirs (3) : Mme BULEUX Nathalie donne pouvoir à M. Frédéric PERRISSIN-FABERT  
Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire  
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie

Mme Evelyne POYET-MOREUL a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION  
N° 2025-039**

**VOTE DES TARIFS DU BORDEREAU DE PRIX ANNÉE 2026**

La commune a confié la gestion de ses services d'eau potable et d'assainissement collectif, part collecte, à la Société Publique Locale (SPL) « O des Aravis » depuis le 1er octobre 2019 dans le cadre de conventions sous forme concessionnelle.

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-7 et suivants ;

Vu la convention de délégation, en date du 30 septembre 2019, entre la commune de Les Clefs et la Société Publique Locale « O des Aravis », au sujet de la délégation de service public d'eau potable ;

Vu la convention de délégation, en date du 30 septembre 2019, entre la commune de Les Clefs et la Société Publique Locale « O des Aravis », au sujet de la délégation de service public d'assainissement collectif, part collecte ;

Vu l'avenant n°1 aux conventions du 30 septembre 2019 modifiant les dispositions relatives au bordereau des prix des prestations, à son indice de révision ainsi qu'à l'indice de révision des tarifs annuels ;

Vu l'avenant N°2 aux conventions du 30 septembre 2019 harmonisant la définition des usagers du service public de l'eau potable ;

Considérant que la commune est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif ;

Il est proposé de compléter les éléments du bordereau de prestation selon le tableau ci-dessous pour la part eau potable (colonne « Eau Potable ») et pour la partie assainissement collectif, partie collecte (colonne « Assainissement Collectif (AC) ») :

Tarifs chantiers : Ajustements tarifaires sont prévus :

- Traçage réseau (ancien tarif : 75 € + frais au réel, nouveau tarif : frais au réel) ;
- Non-respect des démarches DT-DICT (ancien tarif : 250 €, nouveau tarif : 350 € + frais au réel).

Maintenance : Ajout de deux nouvelles prestations

- Mancuvre frauduleuse du système de comptage (rupture du plomb, mise en place de by-pass) au tarif de 155 € + frais au réel ;
- Mancuvre sur poteau incendie non autorisée et branchement clandestin non autorisé au tarif de 1 800 € + frais au réel.

Tarifs H.T.	Phases	Prestations	Eau Potable	Assainissement Collectif (AC)	Assainissement Non Collectif (ANC)
CLIENTELE	Modification dossier client (création, mutation...)		50 €	50 €	50 €
	Nouveau Client	Etude de dossier et 1 rendez-vous client	250 €	250 €	250 €
	Nouveau collectif - De 0 à 9 logements	Etude de dossier et 1 rendez-vous client	950 €	950 €	950 €
	Nouveau collectif - 10 logements et plus.	Etude de dossier et 1 rendez-vous client	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	Rendez-vous supplémentaire		150 €	150 €	150 €
	Rdv non honoré		100 €	100 €	100 €
	Facturation	Première relance		gratuite	
		Seconde relance		20 €	
	Clientèle	Relève exceptionnelle de l'index	150 €		
	Clientèle	Prestataire laboratoire/ vérification compteur...	Sur devis	Sur devis	Sur devis
TRAVAUX-CHANTIERS	Clientèle	Facturation duplicita de facture	10 €	10 €	10 €
	Contrôle lors d'une vente immobilière	Contrôle de raccordement AC		150 € si < à 1 h.	150 € si < à 1 h.
		Contrôle d'assainissement non collectif		Si > à 1h sur devis	Si > à 1h sur devis
				150 € si < à 1 h.	150 € si < à 1 h.
	Contrôle de conformité	Du raccordement AC ou de l'ANC		Si > à 1h sur devis	Si > à 1h sur devis
MAINTENANCE	Travaux - chantiers	Branchemet et pose compteur chantier	Sur devis et caution 1/3 du devis		
	Travaux - temporaires	Branchemet/Raccordement temporaire (manifestation...)	Sur devis et caution 1/3 du devis	Sur devis et caution 1/3 du devis	Sur devis et caution 1/3 du devis
	Travaux	Branchemet/Raccordement	Sur devis	Sur devis	Sur devis
	Travaux	Pose de compteur	Sur devis	Sur devis	Sur devis
	Travaux	Raccordement avec carottage et/ou boîte de branchemet	Sur devis	Sur devis	Sur devis
	Tracage réseau		Frais au réel	Frais au réel	
	Travaux	Non-respect des démarches DT-DICT	350 € + frais au réel	350 € + frais au réel	
	Maintenance	Mise en service d'un branchemet/raccordement	250 €		
AUTRES PRESTATIONS	Maintenance	Mise hors service d'un branchemet/raccordement	155 €		
	Maintenance	Mise en service d'un branchemet lors de l'astreinte.	250 € + frais au réel		
	Maintenance	Mise hors service d'un branchemet lors de l'astreinte.	155 € + frais au réel		
	Maintenance	Manoeuvre frauduleuse du système de comptage (rupture du plomb, mise en place de by-pass)	155 € + frais au réel		
	Maintenance	Mancuvre sur poteau incendie non autorisé et branchement clandestin non autorisé	1800 €+ frais au réel		
AUTRES PRESTATIONS	Maintenance	Passage caméra forfait si temps < 1 heure		150 €	150 €
	Maintenance	Passage caméra forfait si temps > 1 heure		Frais au réel	Frais au réel
	Dépotage camion : matière de vidange fosse septique (périmètre SPL)				45 € / m3
	Dépotage camion : matière de vidange fosse septique (Hors périmètre SPL)				120 € / m3
AUTRES PRESTATIONS	Autres prestations	Sur devis en fonction du tarif en vigueur à la date de la réalisation des prestations et travaux			
	Main d'œuvre	Tarif horaire hors astreinte	80 €	80 €	80 €
	Main d'œuvre	Tarif horaire en astreinte	120 €	120 €	120 €
	Forfait de déplacement		75 €	75 €	75 €
	Toute maîtrise d'œuvre et toute sous-traitance, faites par O des Aravis, seront majorées de 7 % du prix coûtant refacturé.				
AUTRES PRESTATIONS	La maîtrise d'œuvre qui est partagée entre O des Aravis et un autre prestataire sera elle majorée de 3 %.				

Il est proposé d'approuver le bordereau de prix ci-dessus avec :

- Les tarifs modifiés pour le traçage réseau et Non-respect des démarches DT- DICT ;
- Les tarifs des nouvelles prestations ;
- Les tarifs inchangés des autres prestations existantes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APROUVE :**

- Les compléments au bordereau des tarifs des prestations pour l'eau potable et l'assainissement collectif ;
- Les tarifs du bordereau détaillés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026 pour la partie Eau potable (colonne « Eau potable ») ;
- Les tarifs du bordereau détaillés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026 pour la partie assainissement collectif, partie collecte, (colonne « Assainissement Collectif (AC) ») ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND

La secrétaire de séance,  
Evelyne POYET-MOREUL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Briand".